



Instructions pour la collecte des EVPHEL



EVPHEL = Emballages Vides de Produits d'Hygiène en Élevage Laitier en Bidons et fûts de 5 à 60 litres
 > Produits de nettoyage du matériel
 > Produits d'hygiène de la mamelle

●●● acceptés

Les bidons identifiables comme EVPHEL (présence de l'étiquette) qui sont :

- ouverts, vidés, rincés et égouttés
- propres à l'extérieur
- bouchons rangés dans un sac plastique transparent



●●● acceptables après contrôle

- Les bidons ayant perdu leur étiquette mais identifiables par le ramasseur comme EVPHEL

●●● refusés

- **Les bidons fermés**
- Les bidons non égouttés
- Les bidons non identifiables comme des EVPHEL
- Les bidons souillés par de la boue, de la poussière...



Pourquoi ce tri est-il important ?

Propreté = sécurité

Les bidons mal rincés présentent des risques pour vous et les autres opérateurs, lors des opérations de manutention, de transport ou de stockage.

Propreté = recyclage

Le recyclage des emballages n'est possible que si les bidons sont propres.

Propreté = qualité

Des bidons propres sont un signe de la qualité de la production.



Expliquer un refus de prise en charge

C'est une question de sécurité

- Les bidons souillés ou non vidés présentent des risques pour vous et les autres opérateurs, lors des opérations de manutention, de transport ou de stockage.
- Chaque année, des accidents sont à déplorer.

C'est une question d'économie

- Un emballage bien rincé vous permet d'utiliser l'intégralité du produit que vous avez acheté.
- Un emballage souillé sera rejeté de la chaîne de recyclage et nécessitera un traitement spécifique : cela augmentera le coût de l'élimination (qui impacte le prix du produit).

C'est indispensable pour le recyclage

- Un emballage bien rincé peut être recyclé et limite le gaspillage de matière plastique.
- 5 bidons de 10 l recyclés, c'est 1 mètre de tube plastique fabriqué, et autant de matière plastique (donc de pétrole) économisée.

C'est une des règles du jeu de la filière

- **Elles ont été fixées avec toute la profession** : la laiterie ou le distributeur s'est inscrit dans une démarche collective pour répondre à la nécessité pour les éleveurs de gérer leur déchet : chacun pour cela doit participer et respecter les consignes.
- Cette organisation vous permet de répondre à la **Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage** et aux exigences réglementaires.

Ce n'est qu'un refus temporaire

- Un bidon refusé pourra être repris ensuite s'il est présenté propre et sec.
- Rappeler les conseils de préparation.
- Remettre un dépliant présentant les conseils pour la préparation.